

-2017-04-

**L'an deux mille dix-sept et le douze septembre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.  
La convocation était du 04 Septembre 2017.**

**PRESENTS** : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

**EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance** : Mme PIZZINATO Jeany

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 30 Mai 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

Monsieur Le Maire fait un bref compte-rendu des festivités qui ont eu lieu sur la commune depuis la dernière réunion

Il commence par le festival organisé par « les piments masqués » qui, sur l'ensemble de la manifestation, a amené près de 600 personnes malgré la pluie, il n'y a pas de problème à déplorer. Le Maire a été invité à l'assemblée générale de l'association, les comptes de l'année sont équilibrés mais le festival a été déficitaire.

Les portes ouvertes à la Ferme Brasserie MOUSTOUS ont été réussies et très bien organisées avec l'association du Cinéma Solaire.

Enfin, la fête locale a connu un grand succès avec le Loto, le concours de Pétanque, le repas du samedi soir et la journée du Dimanche avec la présence de 65 véhicules anciens qui ont amené 180 convives au repas du midi, cette journée s'est terminée par une visite à la chèvrerie de Romestaing.

Monsieur Le Maire annonce que la compagnie « Circulez » viendra planter son chapiteau sur la commune la première semaine de décembre. La commission de sécurité doit passer contrôler cette installation qui est nouvelle.

## **-001- BATIMENTS COMMUNAUX :**

### **Utilisation Salle Communale :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'état général au niveau de l'entretien de la salle communale a posé des problèmes. Valérie DUCASSE qui l'avait prise en location et Frédéric GASSER présent pour réaliser l'état des lieux prennent la parole pour exposer les faits.

La Mairie a fait intervenir, dans l'urgence et avant la fête locale, une entreprise de nettoyage pour l'ensemble du Bâtiment ce qui n'avait pas été réalisé depuis pas mal de temps ; la hotte a été nettoyée avec certificat à l'appui.

Le coût pour la commune est de 1053 € pour le nettoyage et de 403 € pour l'intervention sur la hotte. Le Conseil demande si l'employée communale intervient dans la salle et demande un passage plus régulier.

Frédéric GASSER parle des petits travaux qui deviennent urgents ; carreaux du sol cassés à plusieurs endroits, mur dans les toilettes à reprendre, etc.

Le traiteur qui occupait la salle deux jours par semaine, par convention avec la Mairie, autorisée en Conseil Municipal, n'y intervient plus.

Les états des lieux pour les locations aux particuliers seront réalisés par le secrétaire de Mairie, qui veut bien le faire, pendant ses heures de travail soit : remise des clefs le vendredi matin et retour le lundi après-midi avec état des lieux. Les associations devront déclarer toutes les utilisations en Mairie et remettre la salle en état après chaque utilisation.

### **Travaux accessibilité :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de respecter l'échéancier arrêté par le Préfet dans le cadre de l'Ad'ap.

Le Conseil Municipal conscient du faible délai accordé décide de confier la maîtrise d'œuvre à Mme KLINGEBIEL pour un montant de 3 300 € H.T et réaliser les travaux en 2018 comme convenu.

### **Local Technique :**

Monsieur Le Maire tient à rappeler au Conseil Municipal les aménagements réalisés récemment et le coût de ces derniers soit 5 773.80 €, pour les raccordements eau et électricité, la récupération des eaux usées et la création d'une dalle béton extérieure.

Afin de faciliter l'utilisation des lieux, une demande récente concerne la transformation d'une fenêtre en porte pour accéder à la dalle ; un devis de 495.84 € a été établi par l'artisan qui a réalisé le bâtiment. Le Conseil Municipal est favorable pour procéder à cet aménagement, le devis sera donc accepté.

### **002- CHEMINS RURAUX :**

Depuis la dernière réunion, un courrier concernant un chemin est parvenu en Mairie, Monsieur Le Maire fait part au Conseil de son intention, dans le cadre de ses pouvoirs de Police de demander, la réouverture des chemins actuellement fermés par les riverains. Un débat assez vif est ouvert par rapport à l'ensemble des chemins ruraux de la commune de leur ouverture, de leur entretien ; certains conseillers, contrairement à d'autres, semblent favorables à une vente si le chemin ne dessert qu'un propriétaire et dans la mesure où il n'a aucun intérêt pour un circuit ou un itinéraire de randonnée.

A 22 Heure 58 , deux Conseillers Municipaux à savoir M. LABARCHEDE David et Mme LABARCHEDE Magali quittent la séance.

### **Chemin Rural n° 24 dit de « Mativet » :**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du 29 Août de M. et Mme PECONDON Eric qui demandent l'acquisition du chemin qui dessert leur habitation . Ils sont passés en Mairie pour donner les raisons qui sont liées à des vols réguliers et au désir de mettre en place un portail pour limiter l'accès. Ils sont prêts à donner les clefs au riverain et à la Mairie. Cette possibilité de portail avec clefs aux autres parties leur conviendrait en cas de refus de vente. Le Conseil décide que la commission communale se rendra sur place

### **Chemin Rural dit du « crierey » :**

Monsieur Le Maire va adresser un courrier au GFA de Martichot pour demander la réouverture du chemin.

## **-003- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

### **Taxe d'Aménagement :**

Monsieur Le Maire précise que certaines communes de l'ancienne communauté de communes du Bazadais ne l'ont pas mise en place ; il expose au Conseil Municipal la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bazadais n°DE-29012015-01, en date du 29 janvier 2015, prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de ses 31 communes membres ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public intercommunal (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord à la Communauté de communes du Bazadais, compétente en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune de COURS LES BAINS.

### **PLUI :**

Monsieur Le Maire fait le point sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la phase diagnostic doit se terminer en fin d'année. Un registre de concertation est ouvert en Mairie et à la disposition des personnes qui peuvent y inscrire leurs observations ou faire part de leurs attentes.

### **Taxe d'Habitation :**

Jean PIZZINATO donne le compte rendu de la réunion de la commission finances. Le projet de suppression et de compensation de la Taxe d'habitation demande un travail en amont notamment au niveau des abattements communaux qui sont différents sur le territoire communautaire.

### **Transport à la demande :**

Dominique NARBEBURU informe le Conseil que la commission a visité la centrale de réservation, ce qui a permis de se rendre compte du fonctionnement. Une enquête de satisfaction a été lancée auprès des usagers du service.

## **-004- LES SYNDICATS :**

### **Régies Electricité :**

Jean-Bernard LABONNE donne le compte rendu de la dernière réunion. Il parle des travaux du Poste Source situé « Au bois Majou » 2 prêts sont nécessaires l'un de 1 500 000 et l'autre de 2 000 000 d'euros.

### **ECOLE DE GRIGNOLS :**

Valérie DUCASSE donne la répartition des effectifs par classe depuis la rentrée de septembre. De nouvelles enseignantes sont arrivées. Les travaux vont débiter le mois prochain.

## **-005- BUDGET COMMUNAL :**

### **Indemnités des Elus :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'appliquer les nouvelles dispositions relatives aux indemnités des élus par rapport au décret 2017-85 du 26 Janvier 2017 qui modifie l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; indice servant de référence au calcul des indemnités des élus.

En application des Articles L2123-20 ; L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il convient de délibérer sur le montant des indemnités allouées aux élus à compter de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les indemnités des élus à compter de l'exercice 2017 comme suit :

- Maire : 17.00 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoints : 1.86 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

### **Modification du Budget n° 1.2017 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir une demande d'aide de l'Association Carrefour des Communes pour être solidaire des communes françaises des îles de Saint-Martin et Saint Barthélémy dans les caraïbes qui viennent de subir l'ouragan Irma.

Il présente également la demande des responsables de l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole de Grignols qui sollicitent une subvention de la commune pour leur action auprès des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de :

- De modifier le Budget 2017 comme suit :Dépenses de Fonctionnement :  
Cpte 6574 Subvention fonctionnement organismes droit privé : - 50.00 €  
Cpte 6748 Autres Subventions exceptionnelles : + 50.00
- De verser une subvention exceptionnelle imputée au compte 6748 au Carrefour des Communes de 50.00 € pour les communes des îles de Saint-Martin et Saint Barthélémy.
- De verser une subvention de fonctionnement imputée au compte 6574 à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Grignols de 40.00 €

## **-006- QUESTIONS DIVERSES :**

### **Sacs poubelle :**

La majeure partie des habitants n'a pas récupéré les sacs poubelle en Mairie, malgré plusieurs avis et annonces. Il convient de réfléchir à la façon de procéder à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 40.